

LE CHASSEUR VOSGIEN

N° 12 - 2016

ASSEMBLEE

GENERALE

23 AVRIL 2016



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9

Tél. 03 29 31 10 74 – Fax 03 29 34 59 61

fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président	1
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale.....	2
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale.....	3
- Les Bilans Comptables et le Projet de Budget.....	6
- La Commission Petit Gibier	10
- La Commission Environnement	12
- La Commission Grand Gibier et le bilan départemental des Prélèvements	14
- La Commission Dégâts	18
- La Commission Antibraconnage	20
- La Commission Actions et Communication.....	22
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	24
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge.....	25
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	26
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges.....	27
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	28
- L'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs Vosgiens	30
- L'Association Nationale La Chasse au Féminin des Vosges	31
- L'Association de Sauvegarde des Chasseurs Vosgiens.....	32
- Le Groupement des Lieutenants de Louveterie des Vosges	33

LE MOT DU PRESIDENT



Les années se suivent et peuvent ou semblent se ressembler. Les opérations menées par la Fédération peuvent alimenter les débats : Mobil'Faune88, saisie en ligne, un dimanche à la chasse...

Les administrateurs sont susceptibles de vous solliciter afin d'ouvrir vos portes pour accueillir des concitoyens désireux de découvrir la chasse lors de l'opération « Un dimanche à la chasse » renouvelée le 16 octobre 2016. Je ne comprendrais pas que vous n'y donniez pas une suite favorable.

L'avenir de nos fédérations départementales dépend aussi du nombre d'adhérents chasseurs. C'est une véritable préoccupation. Votre conseil d'administration y travaille pour essayer de trouver une solution afin d'envisager des solutions qui permettraient de stopper l'hémorragie de l'effectif des chasseurs en baisse.

Cette année, le Mobil'Faune88 qui vous a été présenté contribue à améliorer l'éducation à la nature dispensée par un animateur de votre Fédération, titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur. Ce nouvel outil permet une appropriation de la nature par une approche sensorielle (apprendre à écouter, observer, sentir, toucher, goûter). Il contribue à l'éducation et au respect de l'environnement.

La saisie en ligne des prélèvements est d'actualité, nous testons en ce moment également la saisie en ligne des demandes de plan de chasse et plan de gestion.

J'ai sollicité les quatre députés vosgiens pour qu'ils participent avec vigilance à la seconde lecture de la loi pour la reconquête de la biodiversité en mars 2016. Ils ont été efficaces, qu'ils en soient remerciés. Le passage en seconde lecture au Sénat en mai m'obligera à solliciter nos deux sénateurs pour réaction et soutien.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations sur les résolutions qui doivent être validées aujourd'hui.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

Gérard MATHIEU



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 Avril 2016

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2015/2016,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration,
- Rapport de Monsieur Michel JOLY, Trésorier, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.2015,
- Bilan 2014/2015,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2016/2017,
- Projet de budget 2016/2017,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2016/2017 par Monsieur Frédéric TISSIER,
- Remises de récompenses, prix orange, prix citron.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges du 23 Avril 2016

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 3** : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce.
- RESOLUTION N° 4** : Approbation des comptes et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 5** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 41 835,48 €.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 938 213,22 €.
- RESOLUTION N° 7** : Dans le bilan du service général, reclassement de la « réserve réglementée indisponible » en « réserve disponible » pour un montant de 217 529 €.
- RESOLUTION N° 8** : Diminution du montant du Timbre Grand Gibier à 30 €.
- RESOLUTION N° 9** : Diminution du montant de la taxe hectare à 100 000 €.
- RESOLUTION N° 10** : Maintien du malus à 10 000 €.
- RESOLUTION N° 11** : Passage de la vignette fédérale à 90 €, soit une augmentation de 10 € (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats + 1,60 € pour la F.R.C.).
- Passage de la vignette fédérale à 45 € pour un permis de 9 jours.
 - Passage de la vignette fédérale à 23 € pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 12** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66 €.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70 €.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du prix matériel des bracelets à 8 €.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 31 € soit un total de 39 €,
 - Chevreuil : 25 € soit un total de 33 €,
 - Cerf : 83 € soit un total de 91 €,
 - Chamois : 25 € soit un total de 33 €.
- RESOLUTION N° 16** : Renouvellement de la mesure de remplacement des sangliers tirés avant le 15/08/2016 à 20 €.
- RESOLUTION N° 17** : Facturation forfaitaire de 40 € à partir de la deuxième réattribution de bracelets sanglier.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10 €/HA de bois
 - 0,09 €/HA de plaine
 - 1,23 €/HA ou KM d'eau.

- RESOLUTION N° 19** : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2 €.
- RESOLUTION N° 20** : Augmentation du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 20,50€ dont 3,70 € de frais de gestion reviennent à la Fédération.
- RESOLUTION N° 21** : Approbation du projet de budget 2016/2017.
- RESOLUTION N° 22** : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 18 SEPTEMBRE 2016
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2017

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2016 au 28/02/2017
Chasse en battue uniquement en plaine du 15/08/2016 au 17/09/2016
Chasse en battue du 18/09/2016 au 31/01/2017
Chasse en battue du 01/02/2017 au 28/02/2017 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2016 au 30/09/2016
Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2016 au 28/02/2017
Chasse en battue du 15/10/2016 au 31/01/2017
Chasse en battue du 01/02/2017 au 28/02/2017 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2016 au 14/08/2016
Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2016 au 28/02/2017
Chasse en battue du 18/09/2016 au 31/01/2017
Chasse en battue du 01/02/2017 au 28/02/2017 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2016 au 28/02/2017
Chasse en battue du 18/09/2016 au 31/01/2017

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du dimanche 18/09/2016 au 31/01/2017.

Poule : tous les jours du dimanche 18/09/2016 au 30/09/2016.

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 18/09/2016 au 31/01/2017

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 18/09/2016 au 30/09/2016

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 18/09/2016 au 31/01/2017

- **Lièvre :**

Tous les jours du 15/10/2016 au 01/11/2016.

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 18/09/2016 au 28/02/2017.

POUR LES AUTRES ESPECES : Mêmes dispositions qu'en 2015/2016.



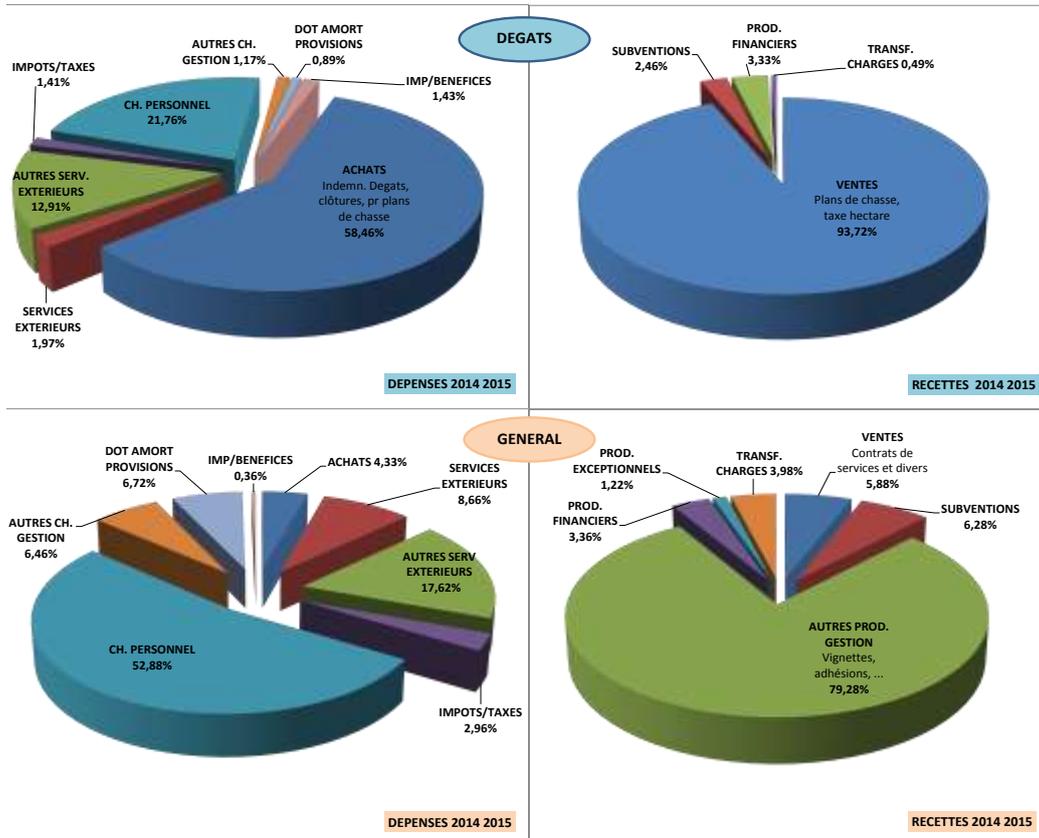
COMPTES ANNUELS AU 30/06/2015

COMPTE DE RESULTAT (COMPARAISON REEL/BUDGET)

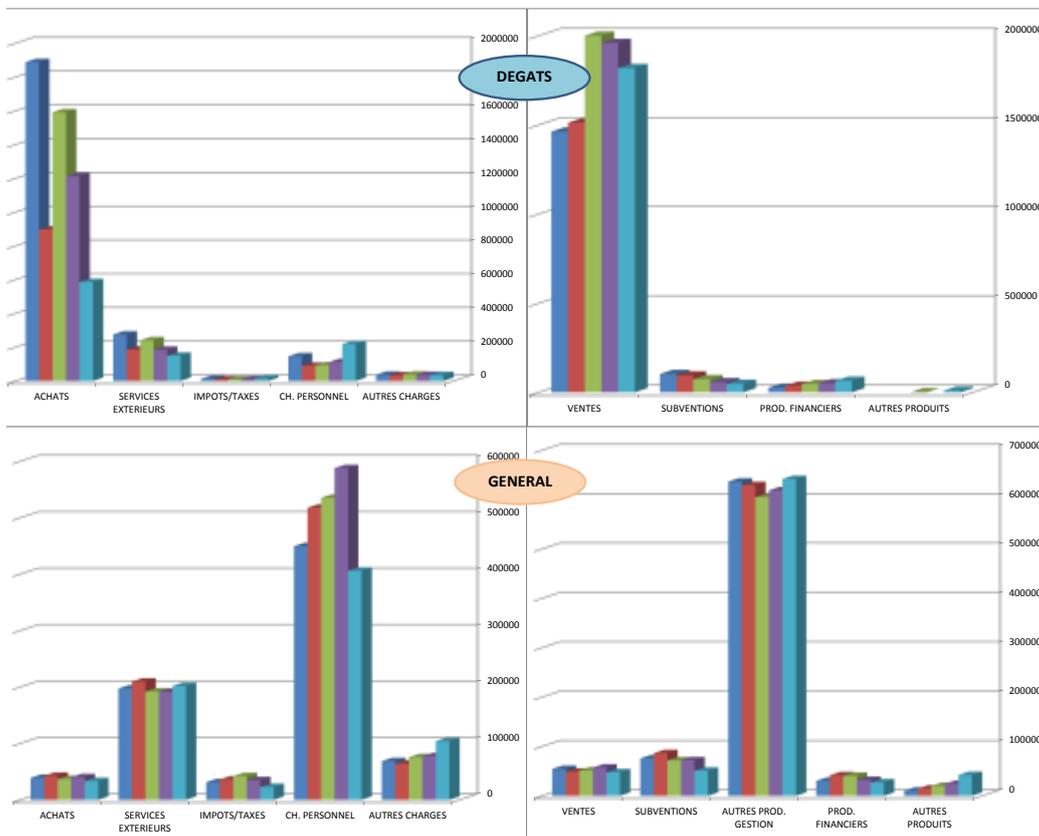
	Intitulés des comptes	Total 2014/2015		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 409 170	618 974	36 550	33 262	1 372 620	585 712
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 300 000	510 953			1 300 000	510 953
	606 (Eau, électricité, carburant, bracelets, ...)	75 320	72 983	32 700	28 031	42 620	44 952
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	33 850	35 038	3 850	5 231	30 000	29 807
	SERVICES EXTERIEURS	59 760	86 208	46 695	66 426	13 065	19 782
	613 (locations)	17 070	11 489	12 795	8 617	4 275	2 872
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	26 300	29 284	20 000	22 119	6 300	7 165
	616 (Assurances)	8 800	9 530	7 500	7 989	1 300	1 541
	618 (Autres dépenses, études, ...)	7 590	35 902	6 400	27 699	1 190	8 203
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	381 500	264 559	147 550	135 258	233 950	129 302
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	139 600	69 541	23 200	18 057	116 400	51 484
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	36 400	27 892	26 750	19 531	9 650	8 361
	625 (Fr. déplacements divers)	109 700	75 004	40 600	39 137	69 100	35 867
	626 (Téléphone et affranchissements)	46 000	40 544	20 000	20 140	26 000	20 404
	627 (services bancaires)	2 600	2 397	2 000	1 995	600	402
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	47 200	49 182	35 000	36 398	12 200	12 784
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	37 828	36 901	27 334	22 754	10 494	14 147
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	23 894	24 176	17 082	13 551	6 812	10 625
	633 (Form. Continue)	4 854	4 725	3 452	3 204	1 402	1 521
	635 (Impôts divers)	9 080	8 000	6 800	6 000	2 280	2 000
	CHARGES DE PERSONNEL	654 080	623 846	466 628	405 873	187 452	217 974
	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	68 380	58 348	46 680	46 866	21 700	11 482
	CHARGES FINANCIERES		179				179
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	2 755	2 000	2 705	1 000	50	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	54 102	60 494	43 009	51 571	11 093	8 923	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	17 700	17 041	7 200	2 764	10 500	14 277	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 685 521	1 769 305	823 646	767 478	1 861 875	1 001 826
PRODUITS	VENTES	1 782 283	1 865 853	40 575	47 582	1 741 708	1 818 271
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 525 132	1 582 597			1 525 132	1 582 597
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	249 776	271 011	33 200	35 337	216 576	235 674
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	275	1 842	275	1 842		
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	7 100	10 404	7 100	10 404		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	142 500	98 530	67 500	50 851	75 000	47 679
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	26 000	25 828	26 000	25 828		
	746 (Subventions FNC)	115 000	68 401	40 000	20 722	75 000	47 679
	748 (Autres subventions)	1 500	4 301	1 500	4 301		
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	628 349	641 594	628 349	641 594		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	600 409	601 571	600 409	601 571		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	27 940	40 023	27 940	40 023		
	PRODUITS FINANCIERS	91 750	91 759	44 000	27 184	47 750	64 575
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 072		9 906		1 165
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS							
TRANSFERTS DE CHARGES	4 000	40 545	4 000	32 196		8 349	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 648 882	2 749 353	784 424	809 314	1 864 458	1 940 039
RESULTAT		-36 639	980 049	-39 222	41 835	2 583	938 213

DOCUMENTS COMPTABLES

DEPENSES ET RECETTES 2014 - 2015



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2010-2011 A 2014-2015



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2015

BILAN				
	POSTES DU BILAN	CONSOLIDE (GENERAL + DEGATS)	SERVICE GENERAL	SERVICE DEGÂTS
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>	8 183	8 183	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	234 382	234 382	
	Terrains	50 144	50 144	
	Constructions	114 180	114 180	
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	8 529	8 529	
	Autres immobilisations corporelles	61 229	61 229	
	Immobilisations en cours	300	300	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est,)</i>	3 173	2 287	887
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	245 740	244 853	887
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	153 806	347 457	188 159
				<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	1 988 841	1 024 962	963 878
	DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	3 434 199	780 898	2 653 300
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	86 767	25 074	61 692	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 663 611	2 178 393	3 867 030	
TOTAL ACTIF		5 909 351	2 423 246	3 867 916
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
	RESERVES	2 857 410	1 932 635	924 775
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	980 049	41 835	938 213
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.	3 101	3 101	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	3 840 560	1 977 572	1 862 988
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120 187	120 187	
	TOTAL PROVISIONS	120 187	120 187	
	DETTES			
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		36 693	345 118
				<i>(+ Liaisons "General" / "Dégâts")</i>
AUTRES DETTES	641 275	280 614	360 661	
<i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 307 328	8 179	1 299 149	
<i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>				
TOTAL DETTES	1 948 604	325 487	2 004 928	
TOTAL PASSIF		5 909 351	2 423 246	3 867 916

BUDGET 2016/2017

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	985 360	41 300	944 060
	Indemnisation dégâts	850 000		850 000
	Fournitures, carburant, bracelets, etc...	79 910	36 600	43 310
	Achats divers (dont clôtures...)	55 450	4 700	50 750
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	83 550	64 500	19 050
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	297 270	147 475	149 795
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	93 000	24 125	68 875
	Frais expo., bulletin fédéral, etc...	30 920	22 300	8 620
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, ...)	85 750	41 250	44 500
	Fr. Téléphone, affranchissements	36 000	21 600	14 400
	Services bancaires	2 600	2 000	600
	Cotisations	49 000	36 200	12 800
	IMPÔTS ET TAXES	40 010	27 417	12 593
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	650 832	455 257	195 575
	AUTRES CH. GESTION COURANTES (Subventions et assimilés R.C. chasse)	120 560	72 860	47 700
	CHARGES FINANCIERES			
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	59 566	49 566	10 000
	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	5 280	1 680	3 600
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		2 242 428	860 055
PRODUITS	VENTES	1 390 250	44 350	1 345 900
	Plans de chasse et taxes associées	1 149 900		1 149 900
	<i>Dont (Timbre départemental Grand Gibier)</i>	174 000		174 000
	<i>(Taxe à l'hectare)</i>	100 000		100 000
	<i>(Malus taxe à l'hectare)</i>	10 000		10 000
	<i>(Taxe plan de chasse)</i>	77 000		77 000
	<i>(Dispositifs de marquage)</i>	788 900		788 900
	Récup. Frais divers, cont. Services	230 200	34 200	196 000
	Ventes diverses (pancartes, matériels, ...)	2 150	2 150	
	Autres produits annexes	8 000	8 000	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	87 100	47 100	40 000
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	716 929	716 929	
	Adhésions, timbre fédéral	669 359	669 359	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	47 570	47 570	
	PRODUITS FINANCIERS	22 000	7 000	15 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
REPRISES AMORT. PROVISIONS	25 198	25 198		
TRANSFERTS DE CHARGES	26 180	20 805	5 375	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 267 657	861 382	1 406 275
RESULTAT		25 229	1 327	23 902

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Frédéric TISSIER

Membres : Damien DURAND, Frédéric GENTY, Jean-Paul GERARD, Patrick MARQUE, Denis VAUTRIN, Daniel VOILQUIN, Corinne BARNET, Nicolas BRETON

La commission s'est réunie deux fois, le 16 juin 2015 et le 20 janvier 2016, pour étudier les dossiers de demandes de subventions pour des actions en faveur du petit gibier, ainsi que pour valider les dossiers de plantations de haies et les cultures à gibier sur le département.



- **Bilan des couverts favorables à la faune :**

- Les Jachères Environnement et Faune Sauvage :

Couvert réalisé par des agriculteurs dans le cadre d'un contrat annuel avec la Chambre d'Agriculture, la Société de chasse locale et la Fédération des Chasseurs (FDCV).

2 types de couverts possibles en 2015 :

- Jachère Grand Gibier (maïs – Sorgho) : 10.89 ha engagés pour 8 contrats signés
- Jachère Fleurie petit gibier : 0.08 ha engagés pour 1 contrat signé

- Les Cultures à Gibier :

Cultures réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la Fédération des Chasseurs. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2015, les cultures à gibier ont représenté 35.91 ha engagés dans 25 contrats.

En 2015, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée à hauteur de 12.792,26 € par la FDCV.

- **Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :**

La commission a étudié plusieurs dossiers de demandes de subventions concernant des opérations de repeuplement faisans, perdrix et lapins de garenne.

6 GIC ont bénéficié de subventions pour une aide totale de 6.425,71 € :

- GIC de Darney :
 - Aménagements faisans de la Sté de Dombasle devant Darney : réalisation de volières et cages de pré-lâcher, achat d'oiseaux de repeuplement, nourriture et agrainoirs pour les faisans, achat de couveuses pour une aide de 1.137,51 €
- GIC de Dompaire :
 - Aménagements faisans de la Sté de Hagécourt : lâcher d'oiseaux, nourriture, piégeage pour un montant de 440,25 €
 - Aménagements faisans et lapins de garenne de la Sté de Girancourt : poursuite aménagement du fort militaire, clôture et électrification du site, création de garennes artificielles, entretien agrainoirs et abreuvoirs, repeuplement faisans, nourriture, piégeage pour un montant de 1.286,60 €
- GIC de l'Etanchotte :
 - Aménagements faisans de la Sté de Beaufremont : repeuplement oiseaux, nourriture et agrainoirs, piégeage pour un montant de 557,50 €

- GIC de la Colline des Eaux :
 - o Action en faveur du lièvre de la Sté de La Chipotte : piégeage pour un montant de 160 €
- GIC de la Côte Virine :
 - o Aménagement faisans, perdrix et lapins de garenne de la Sté de Gigney : repeuplement oiseaux, nourriture et agrainoirs, création de garennes artificielles, piégeage pour un montant de 1937,50 €
- GIC de Rambervillers :
 - o Aménagement lapin de garenne de la Sté de Doncières : création de garennes artificielles pour un montant de 316,60 €

- **Les comptages Petit Gibier :**

La FDCV coordonne l'organisation de deux types de comptages petit gibier :

- Les comptages Lièvres, au printemps et à l'automne : ils sont réalisés sur 13 GIC.
- Les comptages au chant Coqs Faisans : ils ont lieu sur 6 communes au printemps.

- **Les prélèvements et la gestion du petit gibier :**

Pour la 2^{ème} année, l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture de la chasse a juste fixé les périodes pour la chasse du petit gibier. Les chiffres des prélèvements, pour la campagne de chasse 2015/2016, sont donc uniquement déclaratifs.

La commission s'est penchée sur la rédaction d'un projet de plan de gestion petit gibier applicable à tout le département dès la saison prochaine.

- **Actions de communication :**

- **Rencontres St Hubert :**

Elles se sont déroulées le 3 octobre 2015 à Beaufremont. 16 binômes maître – chien ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans. Nous remercions chaleureusement la Sté de chasse de Beaufremont et son président M. LESCOFFIER pour la mise à disposition de leur territoire à cette occasion.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Présidents de la Commission : Jean-Pierre BRIOT – Daniel VOILQUIN

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Paul CONREAUX, Corinne BARNET

Depuis l'assemblée générale 2015, et dans la continuité des années antérieures, la commission environnement a assisté et participé à plus d'une cinquantaine de réunions sur l'année.

Cette contribution représente largement plus du double de journées de préparation et de restitution, soit au minimum une centaine de jours pour l'année (150 jours avec les réunions).

La commission a vu, en septembre 2015, le départ de son président fondateur, Yvan BOVE.



Les actions principales en 2015/2016 :

- **Le projet d'étude historique, sociologique et génétique sur le Cerf dans le Massif Vosgien :**

Pour rappel, l'objectif de cette étude est de comparer dans le temps l'utilisation de la forêt et la présence du Cerf à l'échelle du Massif Vosgien, sur les 3 régions et 7 départements du Massif. Nous avons également ajouté un volet génétique pour connaître l'origine de nos populations de cervidés depuis le paléolithique et pour déterminer leur nourriture de l'époque afin de reconstituer le milieu dans lequel ils vivaient.

Déroulement sur l'année 2015/2016 :

- Mi-mai 2015 : envoi des échantillons d'ossements à M. BOCHERENS, fin des analyses génétiques et début des analyses isotopiques.
- 19 mai 2015 : 3^o Comité de pilotage pour la partie Sociologique présentant les données socio-historique des évolutions du massif vosgien et pointant les différents conflits et les pistes de résolution.
- 18 septembre 2015 : Comité téléphonique restreint pour la partie sociologique, détermination des 3 sites pilotes : massif de CORNIMONT (13D), pied du Donon (partie BOUSSON 54) et GIC 1 RIBEAUVILLE (68).
- 1^{er} décembre 2015 : 4^o Comité de pilotage pour la partie Sociologique et présentation de la démarche aux acteurs locaux des 3 sites pilotes.
- 29 février 2016 : 2^o Copil « Etude Cerf » entre les Professeurs, les Fédérations Départementales des Chasseurs et le cabinet sociologique Vésontia à Epinal. Présentation des premiers résultats et préparation du rendu final à prévoir courant juin prochain.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les comités consultatifs des réserves naturelles se réunissent presque tous les ans. Elles sont au nombre de 6 sur le département : 4 réserves naturelles nationales et 2 réserves naturelles régionales :

- RNN du Massif du Grand Ventron : participation aux groupes de travail établissant les bilans et propositions d'actions pour la rédaction du nouveau de plan de gestion de la réserve prévu fin 2016.
- RNN de Machais : organisation d'une rencontre entre le comité scientifique et quelques chasseurs de la commune lors d'une visite sur site et suivi du nouveau bail de chasse pour la partie en réserve.
- RNN des Ballons Comtois : participation à la rédaction du cahier des charges des manifestations sportives (veille à l'interdiction des manifestations hors sentiers), opposition à la création d'enclos-exclos dans la réserve.

- RNN du Tanet – Gazon du Faing : Reconnaissance d'une situation d'équilibre forêt-gibier par le gestionnaire sur la réserve.
- RNR de la Tourbière des Charmes (Thiéfosse, Rupt/Moselle) : Enregistrement du maintien de la surface en réserve de chasse par le comité scientifique.
- RNR de la Vallée de la Moselle (de Charmes à Bayon(54)) : pas de réunion cette année.

Il en est de même sur les 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application entraîne une réunion minimum annuelle du Comité de Pilotage de chaque site. Nous veillons à ce que l'aspect cynégétique et le rôle des chasseurs y soient scrupuleusement intégrés et préservés.

- **Le projet de Parc Naturel Régional sur la Vôge :**

Depuis 2010, l'association « Aux sources du Parc » travaille sur l'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional sur le secteur situé à cheval sur les Vosges (quart sud-ouest), la Haute-Saône et la Haute-Marne. Cette association, à laquelle la Fédération des Chasseurs est adhérente, a obtenu les accords de financement des 3 régions concernées pour monter le dossier de demande d'agrément de ce futur parc nommé « Parc Naturel Régional des Sources de Saône et Meuse ». La demande officielle d'agrément devrait être déposée fin 2016 – début 2017 aux deux régions.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et de la réglementation des boisements, correspondant ainsi au suivi d'une vingtaine de procédures au cours de l'année.

Pour rappel, l'aménagement foncier agricole et forestier consiste en un échange de parcelles permettant d'optimiser l'occupation des sols et leur exploitation tout en préservant les milieux naturels et leur intérêt écologique à l'échelle de la commune.

La FDCV siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages, appelée PQPN. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.



- **Les Plans de Paysages :**

La FDCV est associée à la rédaction par les communautés de communes de ces plans de paysages. La réalisation de ces documents permet de faire prendre conscience aux élus de la présence de leur patrimoine faunique et de l'intérêt de sa préservation.

En 2015, la FDCV a participé activement à la rédaction du plan de paysage intercommunal de la communauté de communes de la Saône Vosgienne.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs.

La commission s'est réunie deux fois : le 20 octobre 2015 et le 22 février 2016. Beaucoup d'énergie a été dépensée lors de la journée de préconcertation du 14 mars dernier avec les forestiers, pour l'élaboration des plans de chasse 2016/2017. A l'issue de celle-ci, nous n'avons pas obtenu d'accord sur certains massifs.



- **Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2016 :**

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

Pour la saison 2015/2016, 2118 grands cervidés ont été attribués pour un pourcentage de réalisation de 67%. La répartition de ces prélèvements est la suivante : 381 cerfs, 506 biches, 530 faons.

On observe que la tendance d'évolution des attributions est en légère baisse sur quelques massifs (116 bracelets en moins) suite à une hausse significative depuis 2013. Au niveau des réalisations, les cerfs prélevés sont en stabilité tandis que les biches et faons sont en forte diminution (-170 animaux).

Les taux de réalisation les plus bas concernent les sous massifs : 5B, 5C, 5F, 6A, 7A, 8A, 8B, 8D, 9A, 9B, 13B, 13E, 13F et le 13G. Parmi ces massifs, le 10 confirme une tendance à la baisse avec 196 réalisations sur 299 attributions soit 66 %. Ces faibles résultats concernent essentiellement le sous-massif 10B, qui depuis plusieurs saisons notamment au niveau des biches et des faons subit une diminution alarmante. La future attribution des coiffés devra s'harmoniser avec cette « raréfaction » des biches et faons.

Il faut également souligner que, cette année, le massif 8 est fortement atteint par une baisse de ses prélèvements avec uniquement 404 réalisations sur 680 attributions soit 59%, véritable traduction d'une chute de la population. Il sera nécessaire d'en tenir compte dans le futur plan de chasse.

A un niveau moindre, le massif 13 est également concerné par une baisse des densités, plus forte en périphérie.

Quant au massif 11, il est en hausse significative imposant une augmentation des plans de chasse, ainsi que pour le massif 12 mais à un degré plus faible.

Par ailleurs, notons que la Commission Grand Gibier, à l'unanimité, a manifesté la volonté de faire respecter la règle du tir du cerf au brame inscrite dans le Schéma de Gestion Cynégétique : tirer au maximum 2/3 du plan de chasse en cerfs de plus de 3 ans.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

La densité de population de chevreuil évolue toujours dans le sens d'une baisse. La diminution des attributions sur certains massifs problématiques a permis d'atténuer cette chute, tout en restant sous le chiffre global de la saison dernière.

Pour l'avenir, dans beaucoup de massifs, il faut tenir compte des populations réelles et adapter les plans de chasse et les prélèvements en privilégiant le tir des chevillards sans pour autant dépasser la proportion d'un tiers des prélèvements. La dynamique de reproduction du chevreuil est faible et influencée par de nombreux facteurs y compris le réchauffement climatique. Il faudra donc maintenir des efforts de gestion pour équilibrer les populations.

En ce qui concerne le tir d'été, l'excès de prélèvement dans la catégorie adulte (78%) devra être corrigé à la baisse afin de fabriquer plus de vieux brocards pour l'avenir.

Le Schéma de Gestion Cynégétique prévoit un pourcentage de prélèvement de 50% en sujets jeunes de moins de 2 ans.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Avec une hausse de réalisation de plus de 800 têtes en 2015, cette saison 2015/2016 atteint une réalisation de 8600 sangliers. Nous sommes revenus à une situation de prélèvement équivalente à 2009/2010 ou 2011/2012 avec un taux départemental de réalisation proche des 72%. Seuls 13 sous-massifs présentent un taux de réalisation de moins 50% de leur plan de gestion attribué et 17 sous-massifs se trouvent en bonne progression par rapport à la saison passée. Cette année, sur 11954 bracelets attribués, 1754 ont été octroyés en attribution supplémentaire (remplacement tir d'été et complémentaire).

Comme les observations nombreuses de jeunes animaux au cours de l'été 2015 l'avaient laissé supposer, ces résultats révèlent donc un retour à un niveau de population de sangliers dans la moyenne, malgré une tendance à la baisse des dégâts agricoles.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

Pour la saison 2015/2016, 118 chamois ont été attribués pour un prélèvement de 104 animaux soit 88 % de réalisation.

Il s'agit de l'unique espèce qui reste stable ou progresse légèrement dans certains secteurs depuis plusieurs années dans notre département (11 chamois réalisés en plus), ceci malgré des effectifs peu importants et la présence de prédateurs sur leurs zones de vie. Toutefois depuis plusieurs années, malgré les légères augmentations d'attributions, on constate une stabilité du taux de réalisation, traduction d'une bonne adaptation du plan de chasse par rapport à la population qui nous concerne. Les résultats des prélèvements des années futures seront intéressants à suivre et à analyser afin de confirmer la stabilité de la population. N'oublions pas également que cette espèce emblématique des milieux rocheux de montagne est fragile et que nous devons la chasser discrètement et avec parcimonie.



• Situation du Loup :

La présence du loup sur les massifs 12 et 13 est fréquemment validée à la fois par les observations directes ou par les attaques. Une meute est constituée sur le Sud du massif vosgien.

Il y a également de nombreuses attaques en plaine, entre Mirecourt et Neufchâteau, réalisées par des individus seuls.

Au niveau des dégâts réellement constatés sur le grand gibier, peu de données parviennent à la Fédération.

Dans la partie montagne des Vosges du Sud, là où le loup est présent, le gibier change de comportement et devient extrêmement méfiant, ce qui rend l'exercice de la chasse plus compliqué et difficile. En conséquence, les réalisations deviennent plus aléatoires.

• Etude Cerf sur le Massif Vosgien :

Cette étude est développée dans le rapport de la Commission Environnement qui est à l'origine de son accomplissement. La Commission Grand Gibier, par l'intermédiaire de son président, suit sa réalisation et participe aux différents travaux.

BILAN DEPARTEMENTAL – ATTRIBUTIONS/REALISATIONS

			CERF 2015/2016												CHAMOIS (ISI)			
Sous massifs	Forêts	Totale	Attr/100 ha	att.cerf.	réal.cerf.	Taux réal.	Cerfs mâles			Biches			Faons			isi_att	isi_rea	Taux réal.
							Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.	Attr.	Réal.	Taux réal.			
1A	2 235	3 454	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1B	8 567	12 137	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1C	1 189	1 899	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1D	6 553	13 962	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1E	5 272	1 015	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1F	1 530	5 479	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1G	2 849	6 318	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
1H	2 038	3 665	0,5	11	3	27%	2	0	0%	1	1	100%	8	2	25%	0	0	
somme 1	30 233	47 929	0,0	11	3	27%	2	0	0%	1	1	100%	8	2	25%	0	0	
2A	5 266	10 797	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
2B	4 510	8 405	0,1	3	1	33%	0	0		0	0		3	1	33%	0	0	
2C	3 482	5 576	0,1	2	0	0%	0	0		0	0		2	0	0%	0	0	
2D	1 882	7 606	0,1	1	1	100%	0	0		0	0		1	1	100%	0	0	
somme 2	15 140	32 384	0,0	6	2	33%	0	0		0	0		6	2	33%	0	0	
3A	1 511	8 333	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3B	623	3 557	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3C	2 260	6 559	0,3	6	1	17%	0	0		2	0	0%	4	1	25%	0	0	
3D	2 140	6 586	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3E	1 973	4 497	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
3F	1 481	3 288	0,3	5	2	40%	1	1	100%	1	0	0%	3	1	33%	0	0	
3G	3 549	7 719	0,6	20	16	80%	5	5	100%	6	6	100%	9	5	56%	0	0	
somme 3	13 537	40 539	0,2	31	19	61%	6	6	100%	9	6	67%	16	7	44%	0	0	
4A	1 837	5 350	0,4	8	1	13%	2	1	50%	3	0	0%	3	0	0%	0	0	
4B	1 663	6 094	0,1	2	2	100%	0	0		1	1	100%	1	1	100%	0	0	
4C	1 018	4 280	0,1	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
4D	1 605	3 211	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
4E	4 303	7 324	0,1	6	2	33%	1	1		1	0	0%	4	1	25%	0	0	
somme 4	10 426	26 259	0,2	17	5	29%	3	2	67%	5	1	20%	9	2	22%	0	0	
5A	8 363	14 401	0,2	14	8	57%	3	3	100%	3	3	100%	8	2	25%	0	0	
5B	11 018	17 687	0,4	39	28	72%	10	9	90%	13	9	69%	16	10	63%	0	0	
5C	3 367	6 398	0,6	20	13	65%	6	4	67%	4	3	75%	10	6	60%	0	0	
5D	2 319	5 021	0,4	10	9	90%	3	3	100%	2	2	100%	5	4	80%	0	0	
5E	3 228	4 755	1,5	48	38	79%	12	10	83%	16	13	81%	20	15	75%	0	0	
5F	2 524	4 874	0,4	9	4	44%	3	3	100%	2	0	0%	4	1	25%	0	0	
somme 5	30 819	53 136	0,5	140	100	71%	37	32	86%	40	30	75%	63	38	60%	0	0	
6A	4 648	10 441	0,2	11	4	36%	3	2	67%	2	0	0%	6	2	33%	0	0	
6B	4 631	5 957	0,0	2	2	100%	1	1	100%	0	0		1	1	100%	0	0	
6C	5 693	8 391	0,0	1	0	0%	0	0		0	0		1	0	0%	0	0	
somme 6	14 972	24 789	0,1	14	6	43%	4	3	75%	2	0	0%	8	3	38%	0	0	
7A	6 455	9 840	0,2	14	4	29%	3	3	100%	4	0	0%	7	1	14%	0	0	
7B	4 946	6 733	0,0	2	1	50%	0	0		2	1	50%	0	0		0	0	
somme 7	11 401	16 573	0,1	16	5	31%	3	3	100%	6	1	17%	7	1	14%	0	0	
8A	7 046	11 462	1,5	108	66	61%	31	29	94%	39	15	38%	38	22	58%	0	0	
8B	1 977	5 588	3,9	78	34	44%	15	11	73%	32	14	44%	31	9	29%	0	0	
8C	1 829	4 312	0,0	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
8D	7 829	11 916	6,3	494	304	62%	87	70	80%	204	116	57%	203	118	58%	0	0	
somme 8	18 681	33 278	3,6	680	404	59%	133	110	83%	275	145	53%	272	149	55%	0	0	
9A	7 666	9 735	0,1	11	6	55%	3	3	100%	4	2	50%	4	1	25%	0	0	
9B	20 532	24 203	0,2	44	26	59%	7	7	100%	19	12	63%	18	7	39%	0	0	
somme 9	28 198	33 938	0,2	55	32	58%	10	10	100%	23	14	61%	22	8	36%	0	0	
10A	13 405	14 360	1,8	236	177	75%	51	48	94%	94	63	67%	91	66	73%	0	0	
10B	11 527	14 735	0,5	63	19	30%	7	7	100%	28	6	21%	28	6	21%	0	0	
somme 10	24 932	29 095	1,2	299	196	66%	58	55	95%	122	69	57%	119	72	61%	0	0	
11A	4 537	5 494	0,7	32	25	78%	5	5	100%	14	12	86%	13	8	62%	0	0	
11B	3 482	4 423	3,2	110	91	83%	25	23	92%	43	33	77%	42	35	83%	0	0	
11C	4 060	6 694	0,9	37	34	92%	8	8	100%	15	12	80%	14	14	100%	0	0	
somme 11	12 079	16 611	1,5	179	150	84%	38	36	95%	72	57	79%	69	57	83%	0	0	
12A	11 238	15 735	0,9	102	84	82%	23	21	91%	40	31	78%	39	32	82%	7	5	71%
12B	11 174	11 776	2,5	280	211	75%	59	47	80%	111	83	75%	110	81	74%	30	27	90%
12C	3 042	5 411	0,3	8	4	50%	1	1	100%	3	2	67%	4	1	25%	0	0	
somme 12	25 454	32 922	1,5	390	299	77%	83	69	83%	154	116	75%	153	114	75%	37	32	86%
13A	7 423	8 871	0,1	5	4	80%	2	2	100%	1	1	100%	2	1	50%	0	0	
13B	3 699	4 017	0,9	32	20	63%	5	3	60%	12	8	67%	15	9	60%	1	1	100%
13C	2 434	2 989	1,9	46	35	76%	9	9	100%	18	13	72%	19	13	68%	1	0	0%
13D	6 870	8 988	2,1	144	117	81%	27	27	100%	56	39	70%	61	51	84%	30	26	87%
13E	3 302	4 378	0,4	12	5	42%	3	3	100%	4	1	25%	5	1	20%	2	2	100%
13F	3 893	4 568	0,3	13	4	31%	3	3	100%	5	1	20%	5	0	0%	47	43	91%
13G	9 173	11 691	0,3	28	11	39%	9	8	89%	8	3	38%	11	0	0%	0	0	
somme 13	36 794	45 502	0,8	280	196	70%	58	55	95%	104	66	63%	118	75	64%	81	72	89%
Bilan départemental	272 666	432 955	0,8	2118	1417	67%	435	381	88%	813	506	62%	870	530	61%	118	104	88%

PAR SOUS-MASSIFS CYNEGETIQUES

CHEVREUIL 2015/2016										SANGLIER 2015/2016				
Attr/100 ha	TOTAL (y compris CHI)			Brocards			Chevrettes			Attr/100 ha	SANGLIER (SAI)			
	att.chevr.	réal.chevr.	Taux réal.	chm_att	chm_rea	Taux réal.	chf_att	chf_rea	Taux réal.		sai_attcum	dont Att sup.	sai_rea	Taux réal.
6,0	134	118	88%	67	64	96%	67	54	81%	6,3	140	27	117	84%
4,4	376	285	76%	188	143	76%	184	142	77%	7,4	636	116	522	82%
5,9	70	64	91%	36	33	92%	33	31	94%	13,0	155	51	128	83%
4,9	322	267	83%	163	134	82%	158	133	84%	6,5	424	90	367	87%
4,8	251	206	82%	125	105	84%	119	101	85%	7,0	368	62	273	74%
9,2	141	134	95%	72	67	93%	67	67	100%	7,8	119	32	98	82%
5,9	169	128	76%	86	71	83%	81	57	70%	10,8	307	89	238	78%
5,1	103	94	91%	53	45	85%	50	49	98%	10,9	223	39	188	84%
5,2	1566	1296	83%	790	662	84%	759	634	84%	7,8	2372	506	1931	81%
5,0	264	207	78%	135	113	84%	123	94	76%	3,2	170	18	97	57%
5,2	236	215	91%	121	116	96%	112	99	88%	3,5	158	32	98	62%
6,2	215	192	89%	108	97	90%	106	95	90%	5,5	192	44	155	81%
6,7	127	115	91%	64	60	94%	60	55	92%	6,0	113	28	88	78%
5,6	842	729	87%	428	385	90%	401	343	86%	4,2	633	122	438	69%
9,7	146	132	90%	78	71	91%	68	61	90%	4,4	66	15	24	36%
12,5	78	61	78%	40	35	88%	38	26	68%	6,3	39	2	18	46%
6,6	149	117	79%	76	60	79%	71	57	80%	8,7	196	46	111	57%
8,2	175	145	83%	87	75	86%	85	70	82%	9,7	208	29	146	70%
5,9	116	87	75%	57	41	72%	57	46	81%	8,6	170	42	148	87%
7,2	107	78	73%	54	40	74%	52	38	73%	7,1	105	12	50	48%
7,8	276	204	74%	140	102	73%	134	102	76%	9,6	340	38	193	57%
7,7	1047	824	79%	532	424	80%	505	400	79%	8,3	1124	184	690	61%
7,8	143	112	78%	72	60	83%	69	52	75%	8,0	147	23	91	62%
9,0	150	109	73%	75	56	75%	72	53	74%	12,6	210	60	141	67%
8,5	87	80	92%	43	40	93%	43	40	93%	2,6	26	2	14	54%
5,9	95	80	84%	49	43	88%	45	37	82%	3,4	54	9	27	50%
4,8	206	175	85%	106	90	85%	100	85	85%	3,7	158	41	92	58%
6,5	681	556	82%	345	289	84%	329	267	81%	5,7	595	135	365	61%
4,0	336	269	80%	174	144	83%	159	125	79%	4,4	367	77	254	69%
4,0	436	335	77%	221	168	76%	208	167	80%	6,0	662	124	501	76%
4,0	133	76	57%	67	38	57%	65	38	58%	3,4	115	10	62	54%
4,9	114	97	85%	56	49	88%	55	48	87%	3,6	83	3	55	66%
4,8	155	123	79%	79	63	80%	75	60	80%	4,0	128	17	84	66%
4,4	110	81	74%	55	40	73%	52	41	79%	2,8	70	3	21	30%
4,2	1284	981	76%	652	502	77%	614	479	78%	4,6	1425	228	977	69%
4,5	209	189	90%	106	99	93%	103	90	87%	3,7	172	26	123	72%
3,3	155	145	94%	78	76	97%	76	69	91%	3,1	145	31	108	74%
2,8	157	126	80%	79	68	86%	77	58	75%	1,0	57	10	28	49%
3,5	521	460	88%	263	243	92%	256	217	85%	2,5	374	67	259	69%
3,6	230	204	89%	116	105	91%	114	99	87%	3,3	214	64	168	79%
4,6	227	178	78%	116	98	84%	110	80	73%	3,7	181	18	120	66%
4,0	457	382	84%	232	203	88%	224	179	80%	3,5	395	82	288	73%
4,2	296	241	81%	149	125	84%	144	116	81%	8,5	602	113	498	83%
6,8	135	100	74%	69	49	71%	66	51	77%	8,2	162	24	120	74%
7,9	144	113	78%	73	50	68%	70	63	90%	7,3	133	19	87	65%
4,6	364	264	73%	187	144	77%	172	120	70%	11,2	878	142	690	79%
5,0	939	718	76%	478	368	77%	452	350	77%	9,5	1775	298	1395	79%
4,1	317	242	76%	156	115	74%	159	127	80%	4,9	375	52	298	79%
3,1	636	462	73%	320	239	75%	313	223	71%	3,9	804	142	539	67%
3,4	953	704	74%	476	354	74%	472	350	74%	4,2	1179	194	837	71%
2,4	319	204	64%	159	107	67%	160	97	61%	2,0	272	42	169	62%
5,4	626	514	82%	312	256	82%	313	258	82%	3,6	411	108	313	76%
3,8	945	718	76%	471	363	77%	473	355	75%	2,7	683	150	482	71%
5,8	263	177	67%	129	86	67%	134	91	68%	4,1	186	20	139	75%
3,5	121	100	83%	59	49	83%	62	51	82%	3,4	118	20	89	75%
4,9	199	157	79%	96	76	79%	101	81	80%	3,1	125	13	104	83%
4,8	583	434	74%	284	211	74%	297	223	75%	3,6	429	53	332	77%
3,5	393	340	87%	194	170	88%	197	170	86%	2,6	289	38	205	71%
2,4	269	190	71%	132	95	72%	134	95	71%	1,5	166	10	95	57%
4,9	149	119	80%	75	62	83%	74	57	77%	2,8	86	10	59	69%
3,2	811	649	80%	401	327	82%	405	322	80%	2,1	541	58	359	66%
3,0	219	191	87%	113	101	89%	106	90	85%	1,5	115	3	73	63%
3,4	124	95	77%	62	49	79%	62	46	74%	1,2	45	11	23	51%
4,4	107	88	82%	54	43	80%	53	45	85%	1,7	42	0	22	52%
1,8	127	109	86%	64	56	88%	63	53	84%	1,2	82	25	62	76%
2,9	95	86	91%	48	43	90%	47	43	91%	1,2	41	10	26	63%
3,1	121	95	79%	61	49	80%	60	46	77%	1,2	48	8	19	40%
3,5	324	290	90%	162	142	88%	161	148	92%	1,2	113	25	65	58%
3,0	1117	954	85%	564	483	86%	552	471	85%	1,3	486	82	290	60%
4,3	11746	9405	80%	5916	4815	81%	5739	4590	80%	4,4	12011	2159	8643	72%

COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Présidents de la Commission : Gérard MATHIEU et Paul CONREAUX

Membres : Tous les Administrateurs, Xavier MASSOTTE, Nicolas BRETON

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux.

En 2015, la Commission Dégâts s'est réunie le 12 mai avec comme ordre du jour principal les protections et l'étude d'un nouveau système d'aide financière pour l'entretien de celles-ci.

Quatre points y ont été abordés :

- L'analyse des dégâts et des projections ainsi qu'un bilan des secteurs touchés par les dégâts semis de maïs et des améliorations à apporter aux protections sur ces secteurs.
- La demande d'un GIC pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle concernant le financement de matériel spécifique de protection des cultures.
- Le rappel sur le fonctionnement de mise à disposition du matériel de protection :
 - demande spécifique hors cadre habituel (clôture linéaire fixe, clôture cervidés, clôture vergers, ...) : ces dernières doivent être adressées par écrit à la FDC accompagnées des plans, devis et autres éléments nécessaires à l'analyse. Les dossiers seront étudiés par la Commission Dégâts de la FDC et le Président du GIC concerné y sera convié.
 - demande classique : signature de l'accord local par les chasseurs et l'exploitant agricole puis transmission à la FDC avec obligation de cotiser au contrat de services de la FDC et d'adhérer au GIC. Après étude et analyse par le Service Technique, les avis du GIC, de l'Administrateur du secteur et des deux Présidents de la Commission Dégâts FDC sont recueillis. Si les conditions sont remplies et les avis favorables, le matériel est mis à disposition des demandeurs.
- L'étude d'une solution alternative à l'embauche des débroussailleurs :
Après une enquête menée auprès de toutes les Fédérations Départementales du grand quart Nord-est ainsi qu'au souhait de supprimer le recours à deux débroussailleurs en juillet-août chaque année et afin de pouvoir toucher toutes les Sociétés de Chasse du département, il a été décidé de créer une convention de subvention pour la pose, la surveillance et l'entretien de clôture électrique de protection des cultures contre les dégâts de grand gibier.

Pour bénéficier des subventions, il est obligatoire d'être :

- À jour de cotisation du contrat de services du territoire concerné.
- Adhérent au GIC du secteur.

Le type de subvention retenue est une subvention à l'Ha protégé avec obligation de résultat.

La subvention est fonction de l'investissement des demandeurs et se décline par l'attribution d'un pourcentage de la subvention pour chaque étape de la clôture :

- 10% pour la pose,
- 30% pour la surveillance et l'entretien au moment des semis, sous condition :
 - ▶ Si absence de dégâts aux semis, la partie « semis » est accordée ;
 - ▶ Si déclaration de dégâts, la partie « semis » est annulée.
- 60% pour la surveillance et l'entretien jusqu'à la récolte, sous condition :
 - ▶ Si absence de dégâts à la récolte, la partie « récolte » de la subvention est accordée ;
 - ▶ Si présence de dégâts, la partie « récolte » de la subvention se verra amputée à hauteur de cinq fois le pourcentage de la surface de dégâts expertisée par rapport à la surface totale de la parcelle.



► Ce coefficient multiplicateur de 5 se justifie par le fait que nous considérons que la protection de la récolte a été inefficace à partir de 20% de dégât, autrement dit, à partir et au-delà de cette valeur, la partie « récolte » de la subvention est annulée.

Cette subvention, ayant recueilli l'accord des Présidents de GIC, suite au bilan 2015, est reconduite pour l'année 2016. Les formulaires sont disponibles auprès de votre Président de GIC ou sur le site de la Fédération.

- **Les Estimateurs :**

Au cours de la saison passée, nous avons également réuni à trois reprises les estimateurs départementaux de dégâts de gibier afin de les tenir informés de la nouvelle réglementation et d'établir, grâce à leurs informations, un bilan des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Ces difficultés sont évidemment liées aux dégâts de grand gibier, mais ils peuvent aussi concerner d'autres espèces comme le blaireau ou les corvidés, les protections des semis ou des récoltes et l'implication des chasseurs ou des agriculteurs dans la lutte contre les dégâts. Toutes ces données nous permettent d'informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain.

- **La Nouvelle réglementation Nationale :**

Depuis le 1^{er} janvier 2014 et la mise en application du nouveau décret concernant l'indemnisation des dégâts de gibier, paru le 23 décembre 2013, nous avons décidé d'appliquer à la lettre les modifications apportées et notamment l'envoi de factures aux agriculteurs dont le dossier est inférieur aux seuils d'indemnisation.

En 2 ans, ce sont plus de 600 factures qui ont été envoyées, en recommandé avec accusé de réception, aux agriculteurs. Le montant moyen des factures était de 50 € et le montant moyen des dégâts non indemnisés de 100 €.

- **La Formation Spécialisée Dégâts de Gibier :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la Fédération souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont toujours étudiés par la Formation Spécialisée Dégâts de Gibier de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Cette dernière s'est réunie trois fois en 2015, sur convocation de l'Administration, afin d'étudier et de valider, ou non, les abattements ou les recours déposés.

C'est cette même Formation qui fixe les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché. En 2015, ces derniers ont augmenté en moyenne de 5% pour les pertes de récolte et diminué en moyenne de 5% pour les remises en état par rapport à 2014.

38 dossiers de dégâts ont été présentés par la Fédération à la Formation Spécialisée, il s'agissait principalement de contestations d'agriculteurs suite au non-paiement de leurs dégâts pour seuils non atteints. A l'heure actuelle, suite au désaccord avec le monde agricole vosgien concernant l'application de la réglementation et à la validation de leur interprétation par la Formation Spécialisée Dégâts de Gibier de la CDCFS et suite à une note du Ministère de l'Ecologie, les recours des agriculteurs ont été acceptés.

En conséquence, nous avons déposé 19 recours en Commission Nationale et attendons les résultats qui peuvent aboutir à un contentieux judiciaire.

Tous ces éléments (les barèmes, les prélèvements, l'état des populations, la fructification forestière et le nouveau décret) nous permettent d'envisager un maintien de la baisse des indemnisations de dégâts de gibier pour la saison 2015-2016 mais la saison 2016-2017, qui commencera le 1^{er} juillet prochain, sera très certainement en hausse.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE

Président de la Commission : Jean-Paul GERARD

Membres : Francis BEGIN, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Romain NAPPE, Denis VAUTRIN, Michel LÉBOUBE (ADGCP88), Denis BRETON et 2 Louvetiers (Claude GIGNEY, Jean-Louis NAVARRO)

L'activité des Agents de Développement a évolué de manière très significative sur le terrain par rapport aux années précédentes avec une présence accrue auprès des chasseurs du département (contrôles pédagogiques et participations aux réunions).

Cette année, dans le cadre des formations « responsable de chasse : organisation et sécurité », de nombreux présidents ont sollicité le service terrain pour remettre à jour leurs statuts et leurs règlements intérieur.

Compte-rendu d'activités des Agents de Développement en 2015 :

➤ Opérations Brame :

9 opérations de sensibilisation et de répression ont été réalisées sur le département :

- 5 Opérations en collaboration avec la Gendarmerie, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les Gardes-Chasse Particuliers et les Louvetiers sur les secteurs de La Bresse / Cornimont, Darney, Fraize et Saint Dié des Vosges
- 2 Opérations en collaboration avec les Gardes-Chasse Particuliers et les Louvetiers sur les secteurs de Ville sur Illon et de Virine.
- 1 Opération en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les Louvetiers sur le secteur d'Hadigny les Verrières.
- 1 Opération sur le secteur de Badménil aux Bois.

➤ Opérations de contrôle routier avec ouverture de coffre en fin d'année et en fin de chasse :

Une opération s'est déroulée sur le secteur de Neufchâteau (en collaboration avec la Gendarmerie et l'ONCFS), et deux sur le secteur Vagney (en collaboration avec la Gendarmerie, les Gardes-Chasse Particuliers et le Louvetier). Ces opérations ont permis l'arrestation en flagrant délit de trois personnes en braconnage de nuit.



➤ Surveillances Antibraconnage :

35 surveillances de nuit, soirée ou matin, ont été effectuées suite à des renseignements et constats précis, ou à la mise en place de matériel spécifique.

➤ Contrôles chasse à aspect « pédagogique » :

- 13 journées en semaine ont été accomplies, réparties en 7 journées en plaine et 6 en montagne.
- 5 journées de contrôle en week-end, réparties en 2 samedis et 3 dimanches.

Toutes ces sorties ont permis de constater des infractions sur la sécurité comme :

- Les pancartes,
- Le tir en travers des routes,
- Le non port du gilet.

Quelques infractions au plan de gestion ont aussi été relevées.

Procédures de l'année 2015 :

- 3 Timbres Amendes ont été dressés pour infraction au Plan de Gestion Cynégétique (dépassement).
- 1 procédure de nuit pour braconnage en bande organisée sur Soulosse Sous Saint Elophe a été établie avec la Gendarmerie et l'ONCFS.
- Enfin, une dizaine de participation à des procédures effectuées par l'ONCFS (dépassement de plan de chasse ou de gestion, de chasse sur autrui, de tir sur place d'agraineage et de non-respect des prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : sécurité, agraineage).

Suivi des affaires :

A partir de cette année, un suivi plus particulier des procédures et des recouvrements des dommages et intérêts et des transactions va être mis en place. Un huissier sera directement missionné par la Fédération des Chasseurs pour effectuer ces recouvrements dès que l'avocat nous aura transmis le titre exécutoire. Tous les six mois, l'huissier nous transmettra un bordereau d'information et nous pourrons ainsi répercuter les renseignements obtenus à nos adhérents (état du recouvrement) et leurs adresserons les fonds obtenus au fur et à mesure.



COMMISSION ACTIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Jean-Claude BAHU

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Damien DURAND, Frédéric GENTY, Jean-Paul GERARD, Frédéric TISSIER, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Gérard BRESSON (GIC Chesnoy), Corinne BARNET, Laurent LALVEE

Voici déjà plusieurs années que la Fédération a bien compris l'importance de la communication. Afin de vulgariser et de valoriser la chasse au niveau du grand public, mais aussi d'informer au mieux nos compagnons chasseurs, la Fédération multiplie ses actions en faveur de cette sensibilisation.

La saison 2015/2016 en est encore une brillante démonstration. Citons les principales actions qui ont animées cette année passée :

- La réalisation d'une belle animation sur la totalité du département avec l'opération « Un dimanche à la chasse », s'intégrant à une grande journée nationale de communication.
- Les journées de formation à Tignécourt, qui prennent chaque saison un peu plus d'envergure. Elles se sont déroulées sur 3 journées s'adressant aux responsables de chasse, Adjudicataires, Présidents de sociétés ou de GIC.

Devant l'importance de cette collaboration, notre Fédération est en pourparlers avec le Conseil Départemental et l'ONF pour poursuivre ces journées si appréciées (affaire à suivre).

- L'intervention de la Fédération dans de nombreux établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées professionnels). Ces actions sont largement appréciées et reconnues pour être réalisées par des personnels compétents et spécialisés.
- L'importante opération de sensibilisation organisée par la communauté de communes de la Vallée de La Plaine : les Sylviades. Cette journée se déroule à Luvigny et permet l'accueil de près de 400 scolaires, initiés à la faune de notre département grâce à la mobilisation des personnels fédéraux.
- La participation de la Fédération à la Journée de la Biodiversité orchestrée par la municipalité d'Epinal.
- L'invitation des jeunes permis à zéro faute à un stage de perfectionnement à l'institut François Sommer dans les Ardennes.
- Une saison qui fut également marquée par la Messe de la Saint-Hubert à l'abbaye d'Autrey, toujours autant appréciée par nos amis chasseurs.
- Enfin, la réalisation de l'exposition annuelle des trophées de cerfs, chamois et brocards d'été qui connut un franc succès en mars dernier et qui a permis de recevoir, entre autre, 200 enfants des écoles primaires de Thaon.

Parmi d'autres réunions de travail, la Commission Animation et Communication du 1^{er} octobre 2015 a revêtu un aspect particulier permettant la prise de décisions importantes concernant la finalité du projet « Mobil'Faune » avant sa concrétisation définitive. Assistaient à cette réunion les entreprises retenues et œuvrant pour la décoration extérieure du véhicule (M. CULLY) et l'agencement/aménagement intérieur (M. BOILEAU) qui ont présenté chacun leurs propositions et réalisations.

La Commission donna également un avis favorable à l'unanimité pour les devis et la réalisation des



travaux de naturalisation par M. LIAUD, suivant une liste d'animaux établie par la Fédération.
Enfin, un accord fut arrêté concernant les idées d'animations, ainsi que l'appellation de la remorque : le Mobil'Faune88. La Commission a émis le souhait que cette réalisation soit présentée et inaugurée le jour de l'exposition des trophées le 26 mars dernier.

Retour sur « Un dimanche à la chasse » :

Pour la première fois, la Fédération des Vosges a participé à cette grande opération nationale.

En France, la chasse est une activité populaire qui a lieu majoritairement le week-end. Bien des associations anti-chasse voudraient interdire la chasse le dimanche : ce serait alors limiter de façon drastique sa pratique dans notre pays. Ce qui donne donc un double objectif à cette opération nationale :

- 1 – accueillir des non-chasseurs pour leur expliquer et leur faire vivre la chasse
- 2 – accueillir ces non-chasseurs un dimanche afin de démontrer que la cohabitation entre les usagers est parfaitement possible ce jour de la semaine.



Opération réussie dans les quatre coins du département, à Beaufremont, Harol, Cornimont ou Vieux-moulin par exemple, où parents et enfants, couples, amis réunis, particuliers, ont assisté et découvert cette passion avec étonnement et satisfaction. Une journée qui s'est terminée très favorablement autour d'une bonne table avec des mets à base de gibier.

Le but de cette grande action de communication fut d'ouvrir les portes de nos territoires de chasse au grand public pour mieux faire connaître notre passion, la valoriser et faire tomber certains préjugés ou craintes. Les objectifs étaient variés comme témoigner d'une chasse porteuse de valeurs et d'éthique, rassurer sur la sécurité à la chasse, partager un moment de convivialité, instaurer un dialogue pour une relation équilibrée et durable avec les utilisateurs de la nature.

Ce dimanche précis du 18 octobre 2015, la chasse a voulu montrer qui elle était vraiment en réalité et tordre le cou aux idées reçues afin qu'elle puisse évoluer pour s'adapter au monde moderne. « C'est faire preuve d'ouverture d'esprit afin que chacun se forge sa propre opinion. »

Devant cette réussite et les encouragements reçus, la Fédération des Vosges compte bien renouveler cette expérience en 2016.



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES

Président : Christian FUZELIER

Avec cette période de fin de saison de chasse, vient l'heure des bilans.

L'A.G.A.G.G. est en vitesse de croisière et poursuit son chemin afin de garantir des actions qui ont pour vocation à faire mieux connaître le grand gibier de notre région et donc à le protéger. En effet, on ne prélève pas un grand animal n'importe comment lorsqu'on connaît bien sa morphologie, son habitat, ses habitudes et ses cycles biologiques (alimentation, reproduction...) entre autres.

La préparation du brevet grand gibier apporte toutes ces connaissances et contribue donc très largement au succès de telle ou telle pratique de chasse. La possession de ce brevet devrait donc intéresser tous les responsables de chasse car cela les aiderait dans les prises de décisions ou positions face à des détracteurs ou des chasseurs trop gourmands, surtout lors des demandes de plans de chasse. Les demandes exagérées et les prélèvements fictifs ne permettent pas une gestion réaliste. Il est nécessaire de mieux coller à la réalité des densités afin de pérenniser les espèces et mieux les gérer. Il nous faut penser collectif et non individuel, les massifs et sous-massifs ont été conçus pour cela. Devant les plans de chasse de plus en plus incohérents et la pression mise par certaines administrations, il est nécessaire de montrer notre solidarité face à ces « prédateurs » de la chasse. Gageons que les dernières adjudications sont allées dans ce sens et ont incité les adjudicataires à être raisonnables.

Cette année 2015, ce sont 17 candidats qui se sont présentés au brevet dans les différentes options. Surtout des jeunes (et des jeunes filles) de notre département, mais aussi des candidats venus de Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin. Une dizaine de volontaires vient d'entreprendre la formation 2016 qui durera jusqu'au 26 juin, date de l'examen. Il est toujours temps de s'inscrire pour vouloir enrichir ses connaissances cynégétiques.

Notre association a vocation à faire connaître, mettre en valeur et défendre le grand gibier dans notre département mais aussi dans les départements voisins surtout alsaciens car les Vosges sont notre massif mitoyen. Nous sommes donc souvent associés aux études et demandes de propositions faites par nos collègues des associations du 67 et du 68. Relations privilégiées avec ces responsables qui, comme nous, sont très attaqués par les forestiers (nationaux ou privés) qui voient dans les grands herbivores des ennemis qu'il faut éradiquer. L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier relaye nos préoccupations vers les instances nationales.

L'intérêt que nous portons à la gestion du grand gibier vosgien nous amène, tous les ans, à mettre en pratique nos connaissances, acquises avec l'expérience, au service de la fédération à l'occasion de l'exposition annuelle des trophées. C'est ainsi qu'environ 1300 trophées de cerfs, chevreuils, chamois et sangliers passent entre nos mains pour être expertisés. Durant 3 jours, essentiellement à l'aide des mâchoires, nous estimons l'âge de l'animal au moment de son prélèvement. Cela permet un classement et un suivi statistique de la qualité et de la santé de nos populations. Les plus beaux d'entre eux sont côtés par nos spécialistes et certains inscrits au catalogue édité par l'Association Française de Mensuration des Trophées.

Le **samedi 21 mai 2016 à 14 heures**, notre association vous propose de venir **vérifier ou régler vos carabines** au stand de tir de CHARMES. Julien WEBER, armurier local vous aidera dans vos réglages et vous conseillera si nécessaire. **C'est gratuit et ouvert à tous.**

L'AGAGG Vosges vous souhaite de bonnes ouvertures et de continuer à vibrer à la vue des grands animaux de notre région.

L'UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE

DELEGATION UNUCR VOSGES

Président : William THUON

La recherche au sang 2015/2016 avec les conducteurs de chiens de rouge :

Les Chasseurs de Grands Gibiers des Vosges ont, depuis longtemps, bien compris l'impérieuse nécessité de rechercher les animaux blessés après chasse.

En effet, que ce soit en chasse collective ou individuelle, tous nos tirs ne laissent malheureusement pas sur place l'animal convoité. Alors ? C'est l'heure pour les conducteurs de chiens de rouge de rentrer en piste pour finir l'acte de chasse afin de retrouver ces animaux blessés qui vont se cacher, plus ou moins loin, pour mourir.

Sur cette campagne, nos 34 Conducteurs agréés ont effectué : 1494 Interventions Dont 439 Contrôles de tir et 557 Echecs Mais aussi : 497 Réussites (47%)

Cerfs-Biches-Faons	65 réussites
Chevreuils	131 réussites
Sangliers	301 réussites
Total	497 Réussites

47% de réussites ! Ce résultat honore les équipages Vosgiens. Difficile de faire mieux, mais nous continuerons dans notre formation volontaire pour satisfaire nos Chasseurs Vosgiens.



Afin d'asseoir cette volonté de faire encore mieux, nous allons, cette année, créer « **L'Association Vosgienne pour la recherche au sang** ». Cette association (**A.V.R.S**) aura pour but de regrouper les conducteurs Agréés de l'UNUCR avec les Chasseurs, Sociétés de chasse et GIC. En clair : Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? dans le département.

Avec le bilan, c'est l'heure aussi de formuler nos remerciements envers ceux qui rendent possible notre développement :

- Les Chasseurs de Grands Gibiers bien sûr, qui, par leurs nombreux appels, respectent un contrat moral ; celui de bien faire : « Jusqu'au bout ».
- Les adjudicataires qui ont ouvert leurs territoires, afin de réaliser nos épreuves de sélection pour les chiens de rouge : REMONCOURT et aujourd'hui MARTIGNY LES BAINS.
- L'adjudicataire de la forêt communale de CHARMES, un lieu central pour nos journées d'entraînement, de formation de nos équipages ainsi que le président du stand de tir de CHARMES pour l'entraînement de nos conducteurs.
- Enfin pour le soutien financier de la Fédération des Chasseurs des Vosges, des GIC (en particulier celui des Hautes Vallées Moselotte/Moselle et de la Torelle).

Je vous donne rendez-vous sur le terrain pour la campagne 2016/2017.



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)

Président : Michel LEBOUBE

En 2015/2016, l'ADGCP88 comptait 150 adhérents ! Nous déplorons la légère baisse des effectifs due, en partie, au changement d'adjudicataires mais, surtout, au « non-rajeunissement » des personnes. Il est incontestable que les gardes se recrutent essentiellement parmi les retraités et, avec la conjoncture actuelle, les moyens sont limités.

Malgré cela, il reste à l'association un noyau dur de bénévoles qui se dévouent au-delà de leurs missions d'ordre privées et qui collaborent à des tâches d'intérêt général, tels que la participation à différentes commissions, les comptages petit gibier ou anatidés, les formations fédérales (permis de chasser, gardes particuliers...), l'enlèvement d'animaux morts sur réquisition des maires ou de la gendarmerie...

De nombreuses sorties sont également effectuées avec les agents de développement de la Fédération, l'ONCFS et certains louvetiers. Le braconnage reste un fléau important.



Cette année, l'association envisage d'instaurer quelques formations sur le terrain sur des thèmes comme la sécurité à la chasse, les techniques d'intervention sur le terrain...

IMPORTANT :

Nous invitons les gardes-chasse particuliers qui arrivent en fin de commissionnement de faire les dossiers de renouvellement au moins 4 à 5 mois avant la fin de leur commission. Les délais de l'Administration sont très longs.

L'ADGCP88 est adhérente à l'Union interrégionale des gardes-chasse particuliers qui regroupent 9 associations du grand Est : les départements 90, 70, 25, 54, 77, 89, 21, 51 et le 88. D'autres associations devraient prochainement nous rejoindre.

Nous invitons les gardes particuliers qui ne sont pas adhérents à l'association à nous rejoindre. Nous sommes toujours à votre disposition à notre permanence, tous les vendredis de 14h à 17h au siège de la Fédération des Chasseurs à Epinal.

Vous pouvez également nous joindre par :
Tél : Michel LEBOUBE 06.16.68.60.72
Mail : adgcp.vosges@orange.fr

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT

Cette année encore, l'ACAV a eu une année chargée. C'est grâce à l'implication de ses membres que l'ACAV peut participer à un grand nombre d'activités, qu'ils en soient remerciés.

L'AG de l'ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 4 juin 2016 à 14h00 à l'auberge de Cheniménil.

La journée se terminera par le repas de l'Association et un parcours 3D sera à disposition pour se mettre en appétit.

Le dimanche 5 juin 2016, le parcours sur cibles 3D sera accessible toute la journée avec repas tiré du sac.

Les JFO (Journée de Formation Obligatoire)

L'ACAV est toujours fortement impliquée dans la formation.

Deux sessions ont été organisées en 2015 (en mai et en septembre) pour un nombre de participants d'environ 40 personnes.

Les prochaines dates pour la formation chasse à l'arc sont prévues les 21 mars et 17 septembre 2016. Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs.



L'ACAV participe aussi à la formation du brevet grand gibier organisée par l'AGAGG pour présenter notre mode chasse. En 2015, deux candidats ont réussi le brevet option arc, alors pourquoi pas vous ?

Les réunions extérieures (AG)

L'ACAV participe régulièrement à plusieurs assemblées générales dont celles de l'AGAGG, de l'UNUCR et de la FDCV. En mai 2015, participation à l'Assemblée Générale de la FFCA en Haute Savoie.

Les activités

En juin 2015, pour fêter les 20 ans de la réglementation sur la chasse à l'arc, la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc a organisé un village « chasse à l'arc » durant le Game Fair à Lamotte Beuvron.

Ce village sera reconduit les 17, 18 et 19 juin 2016 pour, cette fois, fêter les 30 ans de la FFCA.

En août 2015, l'ACAV a proposé de l'initiation au tir à l'arc durant le ball-trap organisé par la société de chasse de Cheniménil. En 2016, celui-ci sera reconduit, alors venez nombreux vous essayer au tir à l'arc !

En mars 2016, participation de l'ACAV à l'exposition annuelle des trophées de cerfs, chevreuils, chamois à la Rotonde de Thaon et tenue d'un stand durant ce grand week-end de trois jours.

Enfin, chaque année, une quinzaine de membre de l'association se mobilise pour la journée « chasse » de Décathlon à Epinal. C'est le grand rendez-vous de l'ACAV avec installation du stand de l'association, initiation gratuite au tir à l'arc pour le public, tir sur sanglier courant et restauration.

En 2016, ce grand rendez-vous aura lieu le 3 septembre, alors venez nous rendre visite !

Les entraînements ACAV

Les entraînements ont lieu tous les premiers samedi du mois.

Toutes les informations concernant les activités de l'association sont consultables sur le site de l'ACAV : www.acav88.fr

ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Philippe LAURENT

Nous sommes actuellement, en 2016, 142 adhérents à L'APRAV.

Une année 2015 encore difficile pour ne pas avoir pu intervenir avant mi-juillet aux demandes des particuliers puisque les nouveaux arrêtés tant attendus ne sont parus au journal officiel que le 4 juillet 2015 (arrêtés signés le 30 juin 2015).

Nous avons enfin récupéré la fouine pour 3 ans comme dans beaucoup de départements.

Effectivement, depuis trois ans déjà la fouine n'était plus piégeable ! Les demandes d'interventions quant à elles n'avaient cessées d'augmenter et continuent à ce jour de progresser. Nous avons été entendus, mais jusqu'à quand ? Dans d'autres départements, le renard est dans le collimateur et des demandes de quotas sont demandées ainsi que la suppression du tir de nuit par les louvetiers !

Il faut absolument nous mobiliser :

Beaucoup de piégeurs jouent bien leur rôle et des déclarations de piégeages nous parviennent, mais il faut plus de déclarations de dégâts pour prouver notre utilité.

Il faut aussi se retrousser les manches et être à l'affût de toutes les erreurs que l'on peut voir ou lire un peu partout afin de rétablir l'information diffusée au grand public.

Enfin, chacun de nous doit garder le souci de bien remplir ses déclarations de dégâts, notamment avec la nouvelle réglementation et la prise en compte des dommages aux biens des particuliers. Il faut continuer et rester vigilant, ce travail de paperasse est tellement important.

Les activités de notre association en 2015:

- Durant l'année 2015, l'A.P.R.A.V a organisé en septembre une formation piégeage, il y avait une petite trentaine de participants.
- Organisation d'un stand à la journée « chasse » du magasin Décathlon à Epinal.
- Participation aux expositions de trophées brocards d'été, cerfs et chamois.
- Participation aux réunions de la C.D.C.F.S en Préfecture.
- Achats et ventes de pièges pour les adhérents et les communes.
- Interventions de Piégeage des adhérents chez les privés et les collectivités.

Comme chaque année, je remercie les piégeurs bénévoles qui interviennent chez les particuliers et les collectivités suite aux demandes reçues.

Je rappelle que l'adhésion annuelle à l'association va du 30 juin au 1^{er} juillet de l'année suivante.

La cotisation est fixée à 16,50 €, pour la campagne 2016/2017 et 5 € pour les jeunes la première année.

L'autocollant APRAV est en vente au prix de 1,50 €.

Rappel de la loi :

Nous devons tous, annuellement, déclarer nos prises ou le non piégeage de l'année en cours. (Bilan annuel avant le 30 septembre 2016)

Projets et activités en 2016 :

- Formation au piégeage 2016 (suivant le nombre de candidats)
- Participation à la réunion de la C.D.C.F.S en Préfecture
- Vente de pièges

Bilan des captures en 2015 et totaux sur 11 années (Source : Nicolas BRETON)

Saison	Nombre de communes piégées	Renard	Fouine	Martre	Putois	Belette	Corbeaux Freux	Cornelle Noire	Pie Bavarde	Geai des Chênes	Étourneau	Hermine	Blaireau	Rat musqué	Ragondin	Chat Forestier	Hérisson	Chat domestique	Chien domestique	Buse	autres rapaces diurnes	rapaces nocturnes	Choucas des Tours
2004-2005	108	746	161	37	17	4	275	274	101	25	162	1	18	97	5	11	108	143	12	17	0	1	0
2005-2006	91	721	227	44	19	10	904	246	30	17	15	0	30	114	5	29	135	247	4	35	5	0	0
2006-2007	81	766	174	50	32	23	475	366	33	17	11	3	28	192	19	14	128	233	4	16	0	0	0
2007-2008	146	983	280	35	59	7	517	554	60	8	80	8	42	190	17	35	139	311	8	20	10	2	12
2008-2009	134	875	303	39	35	4	321	439	48	27	54	4	22	170	5	20	65	119	3	32	1	1	65
2009-2010	134	922	141	60	51	8	806	710	59	21	41	2	26	138	30	14	84	148	9	24	6	0	4
2010-2011	130	895	124	36	44	3	517	391	37	21	6	3	47	157	18	13	87	175	19	15	9	1	9
2011-2012	150	1273	133	46	29	11	1275	1037	121	17	18	7	60	238	28	21	174	234	8	37	3	0	36
2012-2013	137	1046	137	29	30	11	116	361	77	44	5	2	57	276	19	26	125	220	5	26	14	4	1
2013-2014	127	833	119	43	17	10	190	251	70	34	0	3	76	87	25	52	174	179	17	8	1	0	16
2014-2015	125	774	135	62	14	16	44	260	110	18	4	1	51	147	59	7	147	262	3	13	6	0	5
Total sur 11 ans	9834	1934	481	347	107	5440	4889	746	249	396	34	457	1806	230	242	1366	2271	92	243	55	9	148	



ASSOCIATION DES JEUNES ET NOUVEAUX CHASSEURS VOSGIENS

Présidente : Elodie CADORÉ

Le 19 juillet dernier s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association où a été élue une nouvelle présidente, Elodie CADORÉ, jeune chasserresse de 26 ans.

La nouvelle équipe a mis en place pas moins de 16 évènements cynégétiques durant la saison 2015-2016, où un grand nombre d'adhérents s'est mobilisé afin de permettre une bonne cohésion dans le déroulement des actions.



Nous réitérons nos remerciements quant à la participation des nombreux partenaires qui nous ont soutenu tant financièrement, que matériellement mais aussi en proposant des invitations à différentes battues.

Dans un premier temps, l'équipe associative a organisé, en août 2015, le Ball Trap à Vittel réunissant 18 tireurs qui se sont vus récompenser par des lots quel que soit le classement obtenu. De plus, deux soirées à thème sur le brame du cerf ont été organisées grâce, notamment, à l'initiative de Franck qui avait à cœur de faire découvrir ce spectacle majestueux de la nature.

Par ailleurs, des échanges interdépartementaux entre les Vosges, le Nord, et l'Aube ont permis la découverte de différents modes de chasse, de traverser d'autres territoires, mais aussi de faire de nouvelles rencontres. En outre, 4 adhérents vosgiens ont eu la chance de découvrir la chasse à la hutte dans le Nord. Ils ont pu y voir des paysages à couper le souffle, mais aussi apprendre un autre mode de chasse où la patience est de mise. 6 vosgiens sont partis dans l'Aube pour apprécier la chasse aux petits gibiers. L'occasion pour eux de passer un moment de convivialité très apprécié par tous. En retour, les jeunes Nordistes et Auboises ont, quant à eux, chassés le grand gibier à la Chipotte, Gugnécourt ainsi que Bains-les-Bains durant un week-end.

L'association a également pu assister à la capture de chevreuils organisée par l'ONCFS à Saint-Dizier, où 13 adhérents en ont découvert davantage sur cette espèce bien présente dans notre département.

En parallèle de ces opérations, un certain nombre d'adhérents actifs ont participé à différentes battues dans les Vosges, invitations qui avaient été proposées auparavant.

Cette année sera à nouveau riche en évènements avec notamment l'organisation d'une journée au Ball-Trap, une autre au sanglier courant, la tenue annuelle de notre stand à Décathlon et à l'armurerie de Charmes, un nouvel échange cynégétique avec de nouvelles associations de jeunes chasseurs ainsi que d'autres projets en cours de réflexions.

Les membres de l'association restent bien évidemment à votre écoute tout au long de l'année que ce soit pour des interrogations, des idées ou bien encore des propositions d'invitation, n'hésitez pas à nous contacter.

Coordonnées de l'association :

Elodie CADORÉ - 5, Route d'Amerey - 88240 LA CHAPELLE AUX BOIS - Tél. : 06.29.21.87.34

Mail : jeunes.nouveaux.chasseurs88@gmail.com

RETROUVEZ NOUS ÉGALEMENT SUR FACEBOOK : AJNC88



ASSOCIATION NATIONALE DE LA CHASSE AU FEMININ DES VOSGES (ANLCF88)

Présidente : Nicole BRULEZ

Le but de l'Association est de regrouper les femmes qui chassent et les sympathisantes pour vulgariser tous les modes de chasse, et de s'investir dans la gestion de la faune et la flore sauvages dans un souci de protection de la nature et de l'environnement.

Notre but est de défendre notre passion en nous regroupant et apporter notre soutien aux instances cynégétiques. L'image de la femme ne peut être que bénéfique au monde de la chasse si décrié.

LISTE DES ACTIONS REALISEES EN 2015

- Présence d'un stand lors de l'exposition des trophées de la Fédération des Chasseurs, en mars dernier.
- Tenue d'un stand à la journée annuelle « Chasse » du magasin Décathlon à Epinal début septembre et organisation d'une animation autour d'un défilé de mode « chasse » à cette journée.
- Participation aux réunions d'information de la Fédération, en présence des présidents de GIC, des Administrateurs, des présidents d'Associations Spécialisées, des Estimateurs de dégâts de gibier et des Louvetiers.



PRINCIPAUX RENDEZ-VOUS EN 2016

- Nouveau rendez-vous en septembre pour la journée « chasse » de Décathlon Epinal.
- Organisation d'une battue pour les adhérentes.
- Opérations de promotion de l'association.

Que vous pratiquiez la chasse en plaine, au gibier d'eau, au bois, ou que vous soyez veneur, cette association est la vôtre.

L'adhésion annuelle est fixée à 20 €.

Pour tous renseignements, ou demandes d'adhésions, vous pouvez nous contacter :

ANLCF88 - Présidente : Mme Nicole BRULEZ

Adresse : 845 rue de Renauvoid – 88390 GIRANCOURT

Tél. : 03.29.66.83.71

Site internet national : anlcf.free.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES CHASSEURS VOSGIENS (A.S.C.V.)

Président : Jacky DUPONCHEL.

Ce dernier trimestre 2015, notre Association a été endeuillée par la disparition de son fondateur Jean-Marcel AUBERT. Notre ami, que nous n'oublierons pas, est décédé, le 30 septembre, d'une longue maladie qu'il combattait depuis plusieurs années. En sa mémoire, et pour poursuivre notre lutte, nous devons continuer de nous rassembler pour maintenir debout, vivante, notre passion jamais autant critiquée, bafouée, combattue qu'actuellement, avec ces constats inquiétants :

Vosges 2011/2012 = 7123 permis de chasser,
2012/2013 = 6842,
2013/2014 = 6752,
2014/2015 = 6680.

Alors ?... Battons-nous, ne laissons pas croire à ces « bien - pensants » qu'ils vont gagner la partie !...

Dans ce but, notre Fédération des chasseurs a participé, fin 2015, à la grande opération de communication « un dimanche à la chasse » en direction des non-chasseurs, pour améliorer l'image de la chasse. 8 sociétés de chasse ont participé à cette action.

Représentant L'A.S.C.V. et étant invité pour cette journée, je me suis rendu à la société de chasse de LARUE/HAROL, organisatrice. Une dizaine de personnes (adultes et enfants) non-chasseurs était présente. Ravies et agréablement surprises par cette découverte d'une journée à la chasse, toutes ont donné le sentiment d'une approche beaucoup plus favorable à l'exercice de cette passion qu'elles ne pensaient pas si bien encadrée, sécurisée, et d'une pratique aussi conservatrice.

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUILLET 2015 :

En présence de Frédéric TISSIER, vice-président de la FDCV, le rapport moral a été donné, rappelant entre autres l'intérêt pour l'association d'être « spécialisée » et pouvant, de fait, assister aux réunions d'informations données par notre fédération. Présentant un solde positif, quitus a été donné au trésorier.

Les questions diverses ont permis d'aborder, avec F. TISSIER :

- Le manque de communication, pourtant si nécessaire, de certains Présidents de G.I.C., rapporté par leurs adhérents,
- La « grogne » de quelques présents sur leurs attributions,
- La gestion du petit gibier,
- et aussi de nombreuses questions d'ordre cynégétique.

Toutes ces interventions se déroulant dans une atmosphère détendue et constructive.

ACTIVITES DE L'A.S.C.V. :

Comme chaque année, par son Président, breveté grand gibier et cotateur expert agréé, l'A.S.C.V. participe aux cotations officielles des trophées, à la correction des épreuves du brevet grand gibier et aux réunions d'informations données par notre Fédération.

L'A.S.C.V. dispose d'un contact internet : www.chasseursvosgiens@orange.fr

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone : 03/29/08/43/89 et 06/09/67/29/20.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions cynégétiques, réglementation armes, chasse, etc....

Rejoignez – nous : cotisation annuelle : 5,00€. Plus on est nombreux





GROUPEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DES VOSGES

Président : Daniel VOILQUIN

Origine et Rôle des Lieutenants de Louveterie (ou Louvetiers) :

Le corps des louvetiers a vu le jour sous Charlemagne, en 813, pour répondre aux besoins de protection des citoyens. La louveterie évoluera au cours des siècles pour les transformer, aujourd'hui, en auxiliaires techniques bénévoles de l'Administration. Les louvetiers seront, à l'avenir, de plus en plus impliqués dans les solutions à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre du plan national de maîtrise des sangliers.

Les louvetiers sont nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral, sur proposition du DDT et sur avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et du représentant de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.

Les rôles dévolus aux louvetiers sont les suivants :

- Ils concourent à la destruction des animaux nuisibles et aux opérations de régulation des animaux ordonnées par le préfet ou des maires. Dans ce cadre, l'Administration peut autoriser un louvetier à utiliser des moyens de prélèvements normalement interdits pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles (arme spéciale, opération de nuit, moyens de captures normalement prohibés).
- Les battues administratives sont organisées sous leur contrôle et leur responsabilité technique.
- Ils sont habilités à rechercher et constater les infractions au Code de l'Environnement concernant la chasse.
- Ils sont consultés par l'Administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.
- Un représentant des louvetiers siège à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage qui intervient sur les périodes et modalités de chasse, le classement des nuisibles et l'attribution des plans de chasse.
- Ils sont piégeurs agréés dès leur nomination.

Les principaux animaux sur lesquels les louvetiers peuvent être missionnés pour agir, dans notre département, sont : le loup, le blaireau, le sanglier, le renard et le cormoran.

La présence du loup dans le département est de plus en plus avérée, les louvetiers sont de plus en plus mobilisés et les dégâts à la faune sauvage ne sont jamais pris en compte.

Le Groupement des Louvetiers des Vosges :

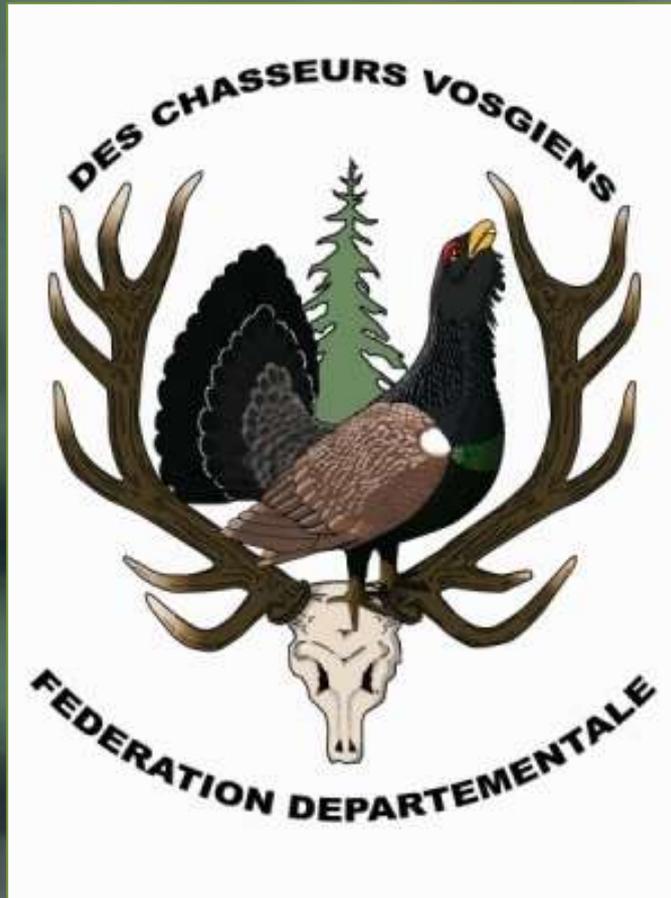
Il s'agit d'une association type loi 1901. Les louvetiers sont au nombre de 24 répartis sur le département dont 2 suppléants pouvant agir sur tout le département en remplacement du louvetier désigné pour une mission.

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Daniel VOILQUIN
- Vice-Président montagne : Claude BROGLIO
- Vice-Président plaine : Bernard COLTE
- Trésorier : André LALVEE
- Secrétaire : Fabrice MARCOT

La louveterie, sous les ordres du préfet, reste indissociable de la chasse. Aussi, la FDCV prévient les sociétés de chasse concernées par un arrêté préfectoral demandant l'intervention d'un louvetier.





Est multicopie

Pour imprimer et archiver mieux!
MFP, photocopieurs, imprimantes, fax, archivage électronique.

SAISON
A partir de 1000 pages
1000 pages à 1000 pages
1000 pages à 1000 pages

SAISON
A partir de 1000 pages
1000 pages à 1000 pages
1000 pages à 1000 pages

Agence Morel - Cornil SARL
Agents Généraux

AUTO - HABITATION - SANTE
PLACEMENTS - RETRAITE

AREAS
assurances

1, place Jules Ferry - BP 19
88151 THAON-les-VOSGES Cédex
Tél. 03 29 31 52 77 - Fax. 03 29 39 38 89
ng.morel@areas-agence.fr
j.cornil@areas-agence.fr

01 040 000

CITROËN

Groupes Houx

C.AUTOMOBILES
1, allée des Rapailles
88000 EPINAL

Tel: 03 29 31 15 15 Fax: 03 29 34 39 87
Port: 06 14 64 91 67
E-mail: gouerec.laurent@groupechoux.com
Site: www.groupechoux.fr